

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires.
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Étrangère, HAVAS-LAFFITE BULLIER et C^{ie},
rue de la Banque, 20, et à la Publicité Dépar-
tementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous lisons dans la partie non-officielle du *Moniteur* :
« Les événements de Varsovie ont été unanimement appréciés par la presse française avec les sentiments de sympathie traditionnelle que la Pologne a toujours éveillés dans l'occident de l'Europe. Ces témoignages d'intérêt cependant serviraient mal la cause à laquelle ils s'adressent, s'ils avaient pour effet d'égarer l'opinion publique en laissant supposer que le Gouvernement de l'Empereur encourage des espérances qu'il ne pourrait satisfaire. Les idées généreuses dont l'empereur Alexandre n'a cessé de se montrer animé depuis son avènement au trône, et qu'il étale si hautement la grande mesure de l'émancipation des paysans, sont un gage certain de son désir de réaliser aussi les améliorations que comporte l'état de la Pologne, et il faut faire des vœux pour qu'il n'en soit pas empêché par des manifestations de nature à mettre la dignité et les intérêts politiques de l'empire russe en antagonisme avec les dispositions de son souverain. »

La situation est toujours très-tendue à Varsovie. La ville, pour n'avoir pas été soumise de fait à l'état de siège, n'en subit pas moins toutes les rigueurs. Les places de Saxe et de Krasinski sont couvertes de tentes. Au débouché des rues les artilleurs se tiennent près de leurs pièces, mèche en main.
Malgré les mesures prises pour réprimer les désordres, dépêches et correspondances s'accroissent presque toutes à signaler l'attitude agressive des troupes russes. Un télégramme de Breslau parle de pillage et d'actes de violence exercés par les soldats contre les passants.

Dans le gouvernement de Lublin, les cosaques auraient mis le feu à la ville de Chelm dans le but de la piller, mais l'incendie aurait été éteint. — Inutile d'ajouter que nous signalons ces faits sans en garantir aucunement l'authenticité.
Toujours est-il que le ministre des cultes a défendu sévèrement aux citoyens de prier « pour la

patrie » dans les églises de Varsovie, en les menaçant, en cas de désobéissance, de l'intervention des troupes; que deux classes supérieures du collège de Radomir ont été fermées; que le marquis Wielopolski, directeur de la commission des cultes et de l'instruction publique, doit partir pour St-Petersbourg. (*Le Pays.*)

Des nouvelles de Varsovie annoncent que, non-seulement il régnait une grande fermentation dans les diverses parties du royaume de Pologne, mais que cette fermentation s'étendait encore à la Wolhynie, à l'Ukraine et à la Lithuanie, qui sont, comme on sait, d'anciennes provinces polonaises.

On mande de Varsovie à la date du 20 :
L'empereur a ordonné que tous les employés qui avaient quitté le service, ou qui avaient témoigné l'intention de se démettre de leurs fonctions pendant les événements actuels, fussent privés jusqu'à nouvel ordre de leurs droits aux pensions de retraite.

Par ordre du marquis Wielopolski, directeur par intérim de la commission de justice, le juge d'instruction Wiczkowski s'est transporté à la forteresse de Modlin pour faire subir une enquête aux détenus du 8 avril qui y ont été transférés. — Havas.

Les nouvelles de Naples annoncent la pacification du pays par le concours de la garde nationale, de l'armée et de la gendarmerie.

Il n'y a plus de désordre que dans les bois de Sela, qui forment un vaste territoire domaniale entre les provinces de Calabre citérieure et de Calabre ultérieure II^e. Les débris des bandes s'y sont réfugiés dans les fourrés impénétrables, mais on est à leur poursuite.

Tous les renseignements confirment la pensée que le mouvement réactionnaire avait été largement organisé dans tout le royaume et qu'il se liait avec la promesse, sinon la certitude, d'une diversion autrichienne sur le Pô.

A Lecce, on avait répandu le bruit que 100 000 Allemands étaient débarqués à Naples avec François II, et qu'un égal nombre devait entrer par les

Abrozès. Les paysans se sont insurgés et ont tué douze ou quinze libéraux. La garde nationale est parvenue à rétablir l'ordre. (*Pays.*)

On écrit de Turin, à la *Gazette de Parme* :
« Vous avez observé que, dans la discussion sur les affaires de Naples, provoquée par les interpellations de Massari, un orateur a dit que, si la garde nationale était en grande partie sans fusils, on devait en accuser la disparition d'un grand nombre de ces armes qui avaient été pourtant distribuées par les divers gouvernements.

Une personne digne de foi m'assure qu'une partie des armes qui ont été tout récemment séquestrées dans des bâtiments naviguant sur le Danube, avec le pavillon italien, étaient précisément des fusils disparus de l'Italie méridionale, et je suis très-disposé à croire que c'est l'explication la plus naturelle de ce fait. »

Nous lisons dans l'*Indépendante* de Naples, sous la date du 18 :

« Trois cents Hongrois sont arrivés de Galatz et se sont réunis à la légion hongroise.

« Un pharmacien de Constantinople, Hongrois de nation, a payé de ses propres deniers la dépense de leur voyage.

« Le prix de ce voyage, de Galatz à Naples, monte à 43 000 fr.

« Quand un simple particulier fait de tels sacrifices, pensez ce que peut faire toute une nation. »

Les correspondances de Naples du 21 confirment la nouvelle que les Piémontais ont réoccupé Venosa et marchent sur Melfi, en ralliant les gardes nationales. Les journaux demandent tous que les soldats bourboniens licenciés soient déportés dans l'île de Sardaigne.

Un mouvement démocratique a éclaté à Cosenza, en Calabre. La municipalité a expulsé le préfet, suspect de sympathies réactionnaires. 186 accusés comparaitront pour cette affaire le 5 mai à Naples.

La municipalité de Naples a conclu un emprunt pour des travaux publics.

On mande de Rome, que 13 étudiants ont été expulsés pour avoir refusé d'illuminer. Il y a eu une

FEUILLETON

LA FAMILLE DU FORÇAT (1)

(Suite.)

CHAPITRE IV. — LA RUINE.

Quelques sombres jours s'écoulèrent encore pour Julia et son mari, pour ce dernier surtout qui essaya vainement de mettre ordre à ses affaires. L'infortuné comprit enfin, mais trop tard, qu'il était perdu; ses créanciers ne voulurent lui laisser aucun délai et le traduisirent en justice. Alors eut lieu un scandaleux procès durant lequel Julia versa des larmes bien amères, sans savoir encore cependant toute l'étendue de l'affreux malheur qui la menaçait. Les scelles furent apposés chez le notaire, des recherches minutieuses furent exercées par la justice, tout fut découvert : les prévisions méchantes du vicomte d'Éternueil se réalisaient de point en point. Le malheureux notaire fut condamné à passer dix années au bagne. Dix ans de douleurs, de honte, d'opprobre et de misère.

Vivre dix ans avec la tourbe immonde qui peuple les prisons de Brest, vivre dix ans en relation avec des hommes sans cœur, sans mœurs, avec des misérables capables de tous les crimes. Tel devait être le sort de Charles. C'en était fait, le nom sans tache que lui avait légué son

(1) Reproduction interdite.

père, le nom de Dormeuil, était flétri à jamais. — O Julia, pourquoi Dieu vous a-t-il donné un fils!

Charles fut écroué dans la prison de Tours en attendant qu'on le transférât à Brest. Ce fut de là qu'il écrivit à sa femme une lettre pleine de repentir, d'affection et de douleur. Lorsqu'on remit à la jeune femme cette triste missive, elle était agenouillée tenant ses enfants serrés sur son cœur et offrant à Dieu, pour le bonheur à venir de ces chers petits êtres, ses angoisses mortelles, ses amères inquiétudes. Elle attendait impatiemment le retour de Charles, absent depuis le commencement de son procès et qui lui avait promis, pour ce jour-là, une réponse décisive. Cette réponse elle la tenait entre ses doigts glacés; l'arrêt de sa vie, de son amour était renfermé dans cette lettre au sombre cachet de denil. Ce cachet seul la faisait frémir; elle entrevoyait, hélas, une partie de la vérité.

Mais, l'infortunée, qu'elle était loin de connaître encore toutes les douleurs qui pour elle devaient surgir de cette lettre encore fermée. D'une main tremblante, Julia rompit enfin le noir cachet. Des sinistres pensées s'offrirent alors à son esprit. Des larmes amères s'échappèrent de ses yeux. Elle déposa le billet décacheté sur un guéridon de marbre. Il lui semblait qu'un feu vorace allait jaillir de cette écriture fine et serrée. Enfin, faisant sur elle-même un violent effort, elle essuya ses pleurs et lut ce qui suit :

« A ma femme bien aimée, Julia, c'est au fond d'un sombre cachot que je vous écris ces quelques lignes, pour implorer de vous le pardon qu'il vous sera, je le sais, difficile de m'accorder, lorsque vous connaîtrez toutes l'étendue de mes fautes, que votre angelique bonté vous a portées à excuser jusqu'ici.

« Julia chérie, l'homme que vous avez honoré de votre si pure et si douce affection, est un misérable. Il a deshonoré le nom de ses enfants, le vôtre, chère victime de ses infamies et de ses passions. Julia, votre époux traînera dans quelques jours, la chaîne, livrée infâme du forçat. Dans quelques jours, dans quelques heures, peut-être, je vais être exposé publiquement, côte-à-côte avec un misérable tel que moi, et livré aux huées de ce peuple que, tant de fois, les roues broyantes de ma voiture ont éclaboussé. Je vais repasser dans ces rues où je me suis promené jadis, heureux et fier, libre et riche. O ce cher passé, combien je le regrette!.. Combien je le regrette, ce temps où vous étiez heureuse de m'aimer, ce temps où j'étais digne d'être votre époux, d'être le père de mes enfants. Mes enfants!.. oh, comment oserai-je prononcer leurs noms chers; dites-moi, Julia, ne me renieront-ils pas un jour, moi l'infâme, le faussaire? Et vous, pauvre femme, pauvre victime sacrifiée sans pitié à mes crimes, qu'allez-vous devenir? De sombres pensées me torturent le cœur; oh! dites-moi, Julia, me pardonneriez-vous jamais. Jeune et chaste fille, vous êtes

nouvelle protestation et le drapeau tricolore a été arboré à l'Université.

Les obsèques solennelles du comte belge Liminche ont eu lieu en présence des autorités. — Havas.

La *Gazette de Turin* publie la lettre que le général Cialdini a écrite à Turin, le 21 avril, à Garibaldi. Cialdini rappelle l'amitié qu'il a toujours eue pour Garibaldi.

J'ai toujours applaudi vos triomphes, dit-il, j'ai admiré votre puissante initiative militaire; j'ai toujours témoigné partout de ma très-haute estime pour vous; je me suis déclaré incapable d'essayer ce que vous avez si habilement accompli à Marsala.

Ma confiance en vous était telle que lorsque Sirtori prononça de funestes paroles dans le parlement, j'étais sûr que vous sentiriez le besoin et que vous trouveriez la manière de les démentir. Lorsque j'appris votre arrivée à Turin, j'ai cru que c'était pour cela. Votre réponse à l'adresse des ouvriers, vos paroles dans la chambre, m'ont très-péneusement, mais complètement désabusé.

Vous n'êtes pas l'homme que je croyais, vous n'êtes pas l'homme que j'aimais. L'affection qui me liait à vous a disparu avec l'enchantement. Je ne suis plus votre ami, et, franchement, ouvertement, je passe dans les rangs de vos adversaires politiques.

Vous osez vous mettre au niveau du roi, en parlant avec la familiarité affectée d'un camarade. Vous entendez vous placer au-dessus des usages en vous présentant à la chambre dans un costume très-étrange; au-dessus du gouvernement, en appelant traitres les ministres parce qu'ils ne vous soutiennent pas; au-dessus du parlement en couvrant d'injures les députés parce qu'ils ne pensent pas comme vous; au-dessus du pays, en le voulant pousser où et comme il vous plaît.

Il y a des hommes qui ne sont pas disposés à supporter tout cela, et je suis avec eux. Ennemi de toute tyrannie, je combattrai à outrance, même la vôtre. Je connais les ordres que vous et les vôtres aviez donnés au colonel Tripoti pour nous recevoir dans les Abruzzes à coups de fusil; je connais les paroles de Sirtori et les vôtres prononcées dans le parlement, et sur ces traces successives, je marche sûrement et j'arrive à connaître l'intime pensée de votre parti.

Il veut se rendre maître du pays et de l'armée, nous menaçant, en cas contraire, d'une guerre civile. J'ignore ce que le pays pense, mais je vous assure que l'armée ne craint pas vos menaces, elle craint seulement votre gouvernement. Vous avez raison de vous vanter de la grande et merveilleuse entreprise que vous avez accomplie avec vos volontaires, mais vous avez tort en exagérant les véritables résultats.

Lorsque nous arrivâmes, vous étiez sur le Volturne dans de mauvaises conditions. Capoue, Gaëte, Messine, Civitella, ne sont pas tombées par votre œuvre. Cinquante-six mille bourbonniens ont été battus, dispersés, faits prisonniers, non par vous mais par nous. Il est donc inexact de dire que le royaume des Deux-Siciles a été tout entier délivré par vos armes.

Dans votre orgueil légitime n'oubliez pas que notre armée et notre flotte prirent quelque part, en dé-

truisant beaucoup plus que la moitié de l'armée napolitaine et en prenant quatre forteresses en état complet de défense. Je ne prétend pas vous parler au nom de l'armée. Mais je crois la connaître assez pour être sûr qu'elle partagera le sentiment de dégoût et de douleur que vos intempérances et celles de votre parti ont soulevé dans mon âme.

La *Gazette de Turin* rectifie une erreur typographique commise dans la reproduction de la lettre du général Cialdini relativement au passage suivant qu'on doit lire ainsi :

« Je connais les ordres donnés par vous ou par les vôtres au colonel Tripoti. »

Une lettre adressée par le général Sirtori à la *Gazette de Turin*, exprime le regret de la publication de la lettre du général Cialdini et signale les explications données relativement aux paroles que lui Sirtori a prononcées dans le parlement. La même lettre exprime le désir que la concorde, en Italie, se personnifie dans les pouvoirs du parlement du roi.

Les journaux de Turin publient la réponse de Garibaldi à Cialdini. Garibaldi, fort de sa conscience de soldat citoyen italien, ne veut pas descendre jusqu'à se justifier des accusations d'avoir manqué de respect au roi et à l'armée.

Garibaldi s'habillera comme il lui plaira dans un pays libre. J'ignore, dit-il, les paroles de Tripoti.

J'avais donné l'ordre de recevoir comme des frères les soldats italiens de l'armée du Nord, tandis qu'on savait que cette armée venait pour combattre la révolution personnifiée en Garibaldi, ainsi que Farini l'aurait déclaré à l'Empereur Napoléon.

Comme député, je crois avoir exposé à la chambre une très-petite partie des torts que l'armée du Midi a reprocher au ministère. Je crois en avoir le droit.

L'armée italienne trouvera dans ses rangs un soldat de plus lorsqu'il s'agira de combattre les ennemis de l'Italie, vous n'ignorez pas cela.

Toute autre chose qu'on ait pu dire de moi envers l'armée est une calomnie. Il est inexact que nous fussions sur le Volturne dans de très-mauvaises conditions.

D'après ce que je sais, l'armée a applaudi aux paroles libres et modérées d'un soldat député pour qui l'honneur italien a été le culte de sa vie entière.

Si quelqu'un se trouve offensé de la manière dont j'ai agi en parlant en mon nom personnel, j'attends tranquillement qu'on me demande satisfaction de mes paroles.

La *Monarchie nationale* dit qu'il est inexact que Garibaldi doive quitter Turin. — Havas.

La *Gazette de Vienne* du 22 avril, publie, dans un numéro extraordinaire, la nomination de 56 membres héréditaires et de 39 membres à vie de la chambre haute du conseil de l'empire.

Parmi les personnes nommées membres à vie on remarque MM. de Thun, les deux Krauss, de Reckberg, de Prokesch, Nugent, Degenfeld, Hess, Benedek, Grillpartzer, Auersperg, Pipitz Polaky.

La *Correspondance Havas* assure que le gouvernement autrichien a réussi à faire accepter à un certain nombre de magnats leur nomination à la première chambre de l'empire. Le choix, naturellement, est tombé sur des hommes connus pour leur

fidélité à la maison impériale et l'aversion qu'ils témoignent pour les exigences du parti démocratique.

Il paraît positif, ajoute cette correspondance, que l'archiduc Maximilien a été choisi par l'empereur pour présider le conseil suprême. On sait la part active que ce prince éclairé et libéral a prise à l'inauguration du régime constitutionnel en Autriche.

Lundi 22, devait avoir lieu, à Fiume, les élections directes pour la diète Croate; les électeurs inscrits étaient au nombre de 1222. Trente seulement ont voté. 840 billets portaient le mot: Personne.

La municipalité enverra une pétition demandant la réunion immédiate à la Hongrie. — Havas.

Une dépêche de Vienne annonce comme très-prochaine l'entrée de M. de Hüboer dans le cabinet dont M. de Schmerling est le président. Il est certain que ces deux hommes d'Etat ont eu depuis quelques jours, de longues et fréquentes conférences.

Ils ne sont, à ce que l'on assure, en dissidence que sur un point: M. de Hüboer voudrait une représentation générale des provinces slaves-allemandes entièrement séparée des représentations de la Hongrie et des pays limitrophes.

M. de Schmerling tient pour une représentation unitaire et centrale; on croit qu'en présence des difficultés que soulève son système, ce dernier fera des concessions à l'éminent homme d'Etat dont le concours peut être utile en ce moment au gouvernement de S. M. l'empereur d'Autriche. (Pays.)

La *Gazette autrichienne* a reçu de Venise la lettre suivante en date du 13 avril :

« Les élections des députés au conseil de l'empire ont eu lieu dans un grand nombre de communes, mais ce sont, pour la plupart, des communes rurales de peu d'importance. Dans le plus grand nombre de villes, par contre, les élections n'ont pas abouti. Il faudra les renouveler pour obtenir un résultat satisfaisant, si cela est possible.

« A Venise même, où le conseil municipal aurait dû se réunir le premier pour l'élection des députés que notre capitale doit envoyer au conseil de l'empire, l'assemblée n'a pu se constituer, et devra, par conséquent, être convoquée une seconde fois. »

On écrit de la Vénétie à la *Sentinella Bresciana*, à la date du 17 :

« Hier, le duc de Modène est arrivé à Vérone avec 1,500 soldats modénais.

« Ce matin à en lieu, en dehors de Porta Nuova, une grande revue de Benedek.

« On trace quatre autres forts dans les environs de Vérone. Hier, on a commencé le défrichement du terrain. »

Les correspondances de la Vénétie affirment que Benedek va transporter son quartier général de Vérone à Montebello, — près de Vicence, sur la ligne de fer de Vicence à Vérone, — afin d'être plus au centre des points de concentration de ses troupes. (Le Pays.)

On assure que le mouvement annexioniste qui s'est manifesté à San Domingo, capitale de la partie espagnole de l'île d'Haïti, paraît devoir s'étendre à l'île tout entière.

venue à moi, le bonheur dans les yeux, le sourire aux lèvres, la confiance dans le cœur.

« De votre jeunesse, de votre affection et de votre fortune, qu'ai-je fait ?

« Votre avenir l'ai brisé, votre cœur je l'ai sacrifié, votre honneur je l'ai sali par mon infâme conduite. Oh! maudissez-moi, maudissez-moi, maudissez Jules; maudissez-le aussi, Julia, car il est le démon qui a tué notre jeune bonheur. Oh! Dieu le punira!!!

« Cette lettre, ma femme chérie, est un adieu suprême; vous ne me reverrez jamais; c'est au bain de Brest que je vais porter ma pénible existence et mes honteux remords. Si je pouvais seulement y mourir.

« Oh! Julia, qu'un mot sorti de votre bouche aimée, ferait de bien à mon cœur coupable; si je pouvais lire mon pardon dans vos yeux, je serais moins malheureux. Oh! la rougeur de la honte couvre mon visage, Julia chérie, je ne vous demande pas cela, c'est trop, c'est trop.

« Priez seulement Dieu pour moi. Quand, dans vos pures et blanches mains, vous réunirez les mains de nos enfants pour la prière du soir, Julia, n'oubliez pas leur père, leur père qui n'est plus digne de l'être. Pauvres enfants, ils n'ont plus que vous au monde, vous, leur sainte mère.

« Moi, leur protecteur naturel, je les ai abandonnés.

« J'ai traîné dans la boue immonde, ce nom qu'ils doi-

vent porter.

« Oh! Julia! Julia! ne me pardonnez jamais, jamais, jamais.

« Adieu, êtres chéris dont le devoir est de m'oublier désormais; adieu, vous que je précipite dans le plus affreux malheur, femme adorée, enfants innocents et bien aimés. Adieu! adieu! pour l'éternité!!!

A la lecture de cette lettre, un nuage glacé passa sur le front de Julia.

Ses mains mouillées de sueur se détendirent et lâchèrent le fatal billet.

Son corps s'affaissa et plia comme l'arbrisseau sous l'effort de la tempête; elle s'évanouit.

Combien de temps resta-t-elle sans connaissance, on ne peut le dire. Elle fut ramenée au sentiment de la vie et de la douleur par les cris de ses enfants effrayés. Nul ne pouvait lui prodiguer ses soins qui lui eussent été d'un si grand secours. Depuis quelques jours, prévoyant une partie des malheurs qui allaient la frapper, Julia avait congédié ses domestiques.

M^{me} Dormeuil était forte dans sa douleur; elle se dit qu'un grand devoir lui restait à remplir et elle ne pleura plus.

Rien n'était encore dérangé dans la maison, les élégantes voitures de Dormeuil n'avaient pas été enlevées des remises.

Julia fit appeler un petit garçon, fils d'un fermier voi-

sin, et lui demanda s'il voulait la conduire à Tours.

L'enfant répondit affirmativement: Julia confia ses deux petites filles à la mère de son jeune conducteur et, pressant son plus jeune enfant, elle s'élança dans la légère voiture qui l'emmena avec rapidité.

Comme son cœur était triste en parcourant cette route où quelquefois elle avait passé si gaiement.

Jadis elle allait à Tours, visiter quelques amis, de ces amis du monde qui bientôt la renieront sans doute; jadis elle passait souriante, sous ses élégantes toilettes, dans ces rues qu'aujourd'hui elle parcourt le front baissé, l'œil plein de larmes, le cœur brisé.

Oh! Charles, qu'avez-vous fait du bonheur de cette pauvre jeune femme? La voiture s'arrêta devant la maison du directeur. Julia obtint assez difficilement la permission de visiter son mari dans sa prison, mais enfin elle y parvint.

Belas, que d'humiliations déjà dans cette première démarche. Un geolier à la figure rebarbative, aux yeux insolamment investigateurs, fit signe à Julia de le suivre. Ils passèrent sous de sombres corridors, aux voûtes humides, aux dalles glacées, le petit Henri grelottait dans les bras de sa mère. Le geolier s'arrêta enfin et introduisit dans une lourde serrure une énorme clef qui rendit un sinistre grincement. Julia sentit son cœur frémir dans sa poitrine. La lourde et massive porte tourna sur ses gonds rouillés; une humidité sépulcrale vic-

Le *Times*, à propos de ce mouvement, parle de menées qui auraient lieu à Haïti en faveur de la France. Cette assertion est inexacte. — Havas.

On croit, dit la correspondance Havas, que les troupes françaises faisant partie de la brigade du général de Beaufort, ne prolongeront pas leur séjour au-delà de l'époque fixée dans les dernières conférences.

Le *Pays*, de son côté, dit que l'ordre a été envoyé au port de Toulon d'activer les préparatifs des navires de transports destinés à se rendre à Brouth pour ramener en France les troupes expéditionnaires.

L'œuvre des écoles d'Orient vient d'organiser une vente de charité au profit des victimes et des orphelins des derniers événements de Syrie. Cette vente aura lieu dans les salons du ministère des affaires étrangères les jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 avril. On trouvera à cette vente, outre les objets ordinaires : des objets de piété rapportés de Jérusalem par M. l'abbé Lavigerie; des photographies représentant les principaux sites du Liban, les lieux témoins des massacres, et des objets d'art et autres achetés à Damas.

Il y aura de la musique dans le jardin, où l'on pourra entrer moyennant une rétribution au profit des victimes. La vente commencera à deux heures et durera jusqu'à six.

20.000 enfants restent orphelins, sans ressource aucune. L'œuvre d'Orient en a déjà adopté près de 1.500, mais il y en a plusieurs milliers qui attendent entre la vie et la mort. C'est surtout pour eux que l'œuvre d'Orient implore en ce moment la charité publique. Les offrandes seront reçues au bureau de l'œuvre, rue du Regard, n° 12, à Paris. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* :

Son Exc. Vély Eddin-Pacha a eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur en audience publique et de lui remettre des lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté Impériale en qualité d'ambassadeur extraordinaire de la Sublime-Porte, ainsi que les lettres de rappel de S. Exc. Ahmet-Vefyk-Efendi, son prédécesseur.

L'Empereur était entouré de Leurs Excellences les grands officiers de la couronne et des officiers de service de la maison de Sa Majesté.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères assistait à l'audience.

L'ambassadeur était accompagné des personnes de son ambassade; ils ont été conduits au palais des Tuileries dans les voitures de la cour, et reconduits après l'audience, avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade ottomane.

L'Empereur passera aujourd'hui jeudi, 25 avril, à quatre heures, au bois de Boulogne, sur le terrain de Saint-James, attendant au champ des courses, la revue de la division de cavalerie de réserve qui est en garnison à Versailles.

Le *Times* dit que l'on assure dans les cercles officiels qu'on traité de commerce entre la Belgique et la France a été signé le 22 de ce mois.

Par suite des nouvelles attributions qui sont,

glacer les membres de Julia qui serra son enfant sur sa poitrine, avec un mouvement convulsif.

Vous avez une demi-heure, dit le geolier en refermant brusquement la porte sur la jeune femme.

Une demi-heure pour se dire, peut-être, un éternel adieu!

Il régnait dans le cachot une presque complète obscurité à laquelle Julia eut quelque peine à s'habituer d'abord.

Peu à peu, cependant, les objets prirent des formes plus distinctes; les yeux de la jeune femme cherchèrent le malheureux Charles. Julia l'aperçut enfin et son cœur tressaillit d'émotion.

L'infortuné était à demi-étendu sur une mauvaise paille. Ses mains amaigries déjà pendaient le long de son corps; ses yeux étaient fermés, il semblait dormir.

Mais de quel sommeil, mon Dieu!

Des paroles incohérentes s'échappaient de ses lèvres desséchées par la fièvre du désespoir; le nom de sa femme s'échappait de son cœur par intervalles, comme le cri suprême de son âme affligée.

De sa main glacée, Julia, doucement, toucha le front de son mari : Me voici, dit-elle, ami; vous m'avez désirée, je suis venue. Charles ouvrit subitement les yeux; il reconnut sa femme sur-le-champ.

Julia! Julia! murmura-t-il, vous ici; mon Dieu! est-ce que je rêve encore.

pour les préfets et les sous-préfets, la conséquence de la dernière circulaire de M. de Persigny relative à la décentralisation administrative, on croit que des réductions seraient sur le point d'être opérées dans le personnel actuel du ministère de l'intérieur. On dit même que ces réformes atteindraient quelques-unes des grandes directions du ministère. Renseignements pris, on assure qu'il n'est question de rien de pareil dans les régions officielles.

On sait que la brochure publiée par M^r l'évêque de Poitiers, en réponse à M. de la Guéronnière, a été déferée au conseil d'Etat, qui en a ordonné la suppression après une déclaration d'abus.

Avant que cette brochure eût été mise en vente, M. Oudin, libraire à Poitiers, l'avait imprimée sous la forme ordinaire des mandements, et elle avait été transmise au clergé du diocèse.

Le dépôt de ce mandement n'ayant pas été fait au parquet, des poursuites ont été dirigées contre M. Oudin.

Le tribunal correctionnel de Poitiers, saisi de l'affaire, a prononcé son jugement qui condamne M. Oudin à 500 fr. d'amende et aux dépens, par application de la loi du 27 juillet 1849.

Une brochure très-intéressante vient de paraître; elle a pour but l'amélioration des vins nouveaux par des procédés à la portée de tout le monde. (Voir aux annonces, les *Vins* 1860.)

CHRONIQUE LOCALE.

Une instruction ministérielle recommande de porter à la connaissance des intéressés que le prix de l'exonération pour le service militaire doit être versé au chef-lieu du département où l'exonéré se présente devant le conseil de révision.

L'administration des postes avait décidé, en principe, la création des timbres de 1, 2 et 4 centimes, et, dès le mois de novembre dernier, les timbres de 1 centime ont été mis en émission. L'expérience a réussi; les prévisions de l'administration se sont pleinement réalisées. Il suffira, pour en donner une juste idée, de dire que du 1^{er} novembre 1859 au 31 septembre 1860, il a été vendu 19,060,000 de ces timbres de 1 centime.

Aujourd'hui on s'occupe d'un nouveau type pour les timbres de 1, 2, 4 et 5 centimes; pour les différencier des timbres 10, 20, 40 et 80 centimes.

Les timbres de 2 et 4 centimes pourront être livrés au public dans le cours de l'année.

Le système des timbres-poste est aussi avantageux au public qu'à l'administration. Il fait gagner du temps à tout le monde, et diminue de jour en jour les non-valeurs provenant des rebuts.

Aussi, le nombre des timbres-poste vendus à Paris, qui, en 1854, était de 83 millions, a été, en 1860, de 253 millions.

Ces 253 millions de timbres ont produit la somme de 44 millions.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 24 avril. — Le *Times* dit que, d'après des lettres reçues de Cherbourg, une forte escadre russe serait attendue dans ce port au mois de juin.

— Oui, c'est moi, dit-elle, de sa voix harmonieuse.

— Vous, mais c'est le pardon, dit-il enfin en se jettant à ses genoux. O cher ange de miséricorde! comment avez-vous pu vous décider à venir jusqu'à moi, si coupable et si infâme, jusqu'à moi qui ai tant de fois brisé votre cœur?

— Tant que vous avez été égaré, dit la jeune femme avec douceur, je vous ai plaint; aujourd'hui que vous vous repentez et que vous souffrez, je vous pardonne et je vous aime. Ami, relevez-vous, on ne s'agenouille que devant Dieu; c'est lui qui jugera un jour la grandeur de nos fautes à tous.

— Oh Julia, Julia, vous êtes bonne comme les anges du ciel, murmura le jeune homme en fondant en larmes.

La jeune femme appuya doucement son bras sur le bras de son mari.

— Retournez-vous et regardez, dit-elle avec mensé-tude, n'est-ce donc pas le pardon que je vous apporte du meilleur de mon cœur.

Charles se retourna.

Couché sur la paille, unique siège de ce triste lieu, son fils Henri s'était endormi.

— Voyez, dit Julia, le cher ange partage le lit de son père.

Un sanglot convulsif sortit du cœur du jeune homme; il saisit les mains de Julia et les pressa entre les siennes avec une inexprimable expression.

Selon le *Daily News*, le prince Napoléon serait nommé président de la commission qui doit représenter la France à l'exposition universelle de Londres en 1862.

Shang-Hai, 6 mars. — L'expédition partie de Yang-tse est arrivée à Nanking le 21 février. Tout va bien.

Le froid continue à Tien-tsin et la famille régné toujours à Péking.

Les insurgés gagnent du terrain.

Saigon, 14 mars. — Il n'y a pas eu de nouvelle hostilité depuis les dernières affaires.

Le roi de Siam envoie une ambassade en France. Les ministres français, anglais et hollandais, sur l'invitation qui leur en a été faite, sont retournés à Jeddé. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 mars 1861.

NAISSANCES. — 16, Juliette Haet, rue de Feneet; — 18, André Beaumont, rue de la Croix-Verte; — Charles Tessier, rue du Pressoir-saint-Antoine; — 19, Marie-Joseph-René-Emmanuel Mauduit, rue Hôtel-Dieu; — 20, Joseph-Amant Touchet, rue Saint-Jean; — 21, Alexandre Gaidy, place de Nantilly; — 25, Camille-Marguerite-Hélène Martin, rue Royale; — 26, Louis Peltier, rue de Feneet; — 28, Victor Vaillant, rue de l'Arsenal; — Léon-Adolphe Pichery, rue du Pressoir Saint-Antoine; — 29, Narcisse-Louis Fièvre, carrefour Dacier; — 30, Pierre Delaporte, route de Tours.

MARIAGES. — 19, Ferdinand Kabis, capitaine-instructeur à l'École impériale de cavalerie, a épousé Françoise-Isabelle-Albertine-Mathilde baronne de Kaynach, sans profession.

DECÈS. — 16, Pierre Alexis Blanchet, propriétaire, 57 ans, rue d'Orléans; — 18, Julie Barré, rentière, 77 ans, veuve Louis Ouvrard, rue des Capucins; — Perrine Riendouant, propriétaire, 86 ans, veuve François Hardouin, hameau de Beaulieu; — Louise Barbin, journalière, 38 ans, veuve Camille Girard, rue de la Chouetterie; — 20, Julienne Lemoine, lingère, 47 ans, célibataire, rue Saint-Jean; — Jean Cailleau, tailleur de pierres, 60 ans, à l'Hôpital; — 23, Eulalie Guillebaud, sans profession, 48 ans, épouse de Jean Blot, rue de Bordeaux; — Augustin-Laurent Poupard, propriétaire, 82 ans, rue du Marché-Noir; — 25, Bellanger, mort-né, levé d'Enceinte; — Marie Mercier, domestique, 61 ans, célibataire, rue des Basses-Perrières; — 26, J.-Baptiste Gérard, 39 ans, menuisier, rue de Rouen; — 27, Berthe Chaigneau, 8 mois, rue d'Orléans; — 28, Jeanne Claveau, sans profession, 53 ans, épouse Abraham Niveau, montée du Petit-Genève; — 29, Joseph Guichard, marbrier, 53 ans, rue Petite-Bilange; — 30, Aimée-Elisabeth Canuel, sans profession, 75 ans, épouse Oger, rue Haute-Saint-Pierre; — Maillard, mort-né, à l'Hôpital.

BOURSE DU 23 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 67 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 93 45.

BOURSE DU 24 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 13 cent. — Ferme à 68 35.
4 1/2 p. 0/0 baisse 13 cent. — Ferme à 93 30.

P. GODET, propriétaire-gerant.

— Sois bénie, murmura-t-il, pour cet adieu suprême que tu viens me dire, pour cette dernière consolation que tu m'apportes en cet instant qui ne s'effacera jamais de mon cœur.

Des larmes étouffèrent sa voix; durant quelques instants, on n'entendit dans le sombre cachot que le murmure des sanglots de Charles et de Julia. L'heure s'avancait cependant. Charles, le premier, rompit ce silence pénible, qui précède ordinairement le moment des adieux.

— Pauvre femme, qu'allez-vous devenir, dit-il enfin avec douleur, que vont devenir nos pauvres enfants. Oh! Julia, Julia, leur malheur et le nôtre, c'est moi qui l'ai voulu. Ne me parlez plus de pardon, plus de miséricorde du ciel, je suis maudit...

— Ne parlez pas ainsi, ami, Dieu est assez grand pour pardonner des fautes plus graves que les vôtres. Repentez-vous et priez. Vous serez consolé, pauvre Charles votre faiblesse est bien cruellement punie; mon cœur m'assure que vous n'êtes pas vicieux; je me souviens du bonheur qu'autrefois vous m'avez donné; le reste je l'oublie. Faites comme moi.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHALON.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 22 avril 1861, le sieur Vincent Chalou, marchand de chevaux, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Besson, membre du tribunal, a été nommé juge commissaire de la faillite, et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, rue Duncan, a été nommé syndic de la même faillite.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,

(210)

Th. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE CLAUDE.

Les créanciers de la faillite de la veuve Claude, limonadière, demeurant à Saumur, sont de nouveau prevenus conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce (loi du 28 mai 1838), que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre de conseil du Tribunal de commerce, le vendredi 3 mai prochain, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés :

Les bordereaux de créances devront être faits sur timbre et remis, soit à M. Fayet, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, soit au greffier soussigné, avant le jour ci-dessus fixé pour la vérification.

Le Greffier du Tribunal,

(211)

Th. BUSSON.

A CEDER

Pour la St Jean prochaine,

UN FONDS D'ÉPICERIE

Avec un Établissement de Burrellier; Le tout situé rue du Pressoir-Saint-Antoine, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. ARTIF. (199)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS FAILLITE

de

QUATORZE CHEVAUX

Avec garantie,

Provenant des écuries de M. CHALON, m^d de chevaux à Saumur,

A la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite,

Le lundi 29 avril 1861, à midi,

Dans la cour de l'établissement,

Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur.

A la suite de la vente des chevaux, on vendra un break, barnais, selles, brides, couvertures, etc., puis le mobilier.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

La notice des chevaux à vendre se distribue chez M^e PLÉ, commissaire-priseur, rue Cendrière, n° 9, et chez M. Kerneis, syndic, rue Duncan. (212)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE BELLE FERME,

Située dans la commune de Saint-Lambert-des-levées, contenant 28 hectares 40 ares 43 centiares, et d'un revenu de 2 890 fr. net d'impôts.

S'adresser audit M^e LEROUX. (206)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

Sise à Saumur, rue Bodin, n° 22.

S'adresser, pour traiter, audit notaire. (125)

A VENDRE

LUZERNE DE PREMIÈRE QUALITÉ

À 45 francs la charretée,

A prendre à Crozé, commune de Cizay, route de Doué, à 12 kilomètres de Saumur. (207)

A CEDER

UNE BONNE ÉTUDE D'UISSIER,

Dans un chef-lieu de canton,

À 20 kilomètres de Tours.

S'adresser à M. Th. Busson, greffier du tribunal de commerce, à Saumur.

A VENDRE

D'OCCASION,

Un superbe ÉTOUFFOIR EN CUIVRE, tout neuf, pouvant contenir quatre décalitres.

S'adresser à M. Gouby, poëlier, place Saint-Pierre.

A LOUER

Présentement,

MAISON, place Saint Pierre, anciennement occupée par M. Chozamy. Elle comprend salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, greniers, cour et caves.

S'adresser à M. Roux, rue de Fenet, n° 79. (157)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Nouvellement restaurée, rue d'Orléans, n° 30.

S'adresser à M^{me} PINEAU-BAUDRY, rue des Payens, n° 3. (208)

Changement de Domicile.

ROBIN, perroquier, a transféré son domicile, rue d'Orléans, à côté de la Belle Jardinière.

On trouvera chez lui des pommades au détail.

Abonnements au mois et à l'année.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

LES VINS 1860

On l'art de les couper, colorer, désacidifier, clarifier, bonifier, conserver, etc., de supprimer le plâtrage et le vinage. — Loi sur les mélanges et les colorations. 1 vol. in 18, 2 fr. franco à domicile. — Envoyer des timbres-poste à M. Lebeuf quai Saint-Michel, 23 à Paris. (186)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pomme est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 fr. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes. — Saumur, chez M. BALZAC et M. FISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Bauge, M. CHAUSSEPIEN, coiffeur parfumeur. (71)

— Saumur, imprimerie de P. GODET.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

approuvés par l'Académie impériale de Médecine
POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS IL FAUT S'ASSURER
QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR.

POUDRE SULFUREUSE DE M^{re} POUTHELET

Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eau sulfureuse pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles les plus renommées. No^{re} Bouillette

PILLES D'ETHER DU D^r CERTAN

Seul moyen d'administrer les doses fixes d'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse. Certan

POUDRE DE ROGÉ
Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un facon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de seltz. Rogé

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté. Belloc

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. Vallet

PHARMACIENS DÉPÔTAIRES

Angers, Menière; — Bauge, Flaire; — Beaufort, Mousse; — Chalonnes-sur-Loire, Martinet; — Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A. Bon-temps; — Doué-la-Fontaine, Maillet; — Saumur, Damicourt. (188)

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU,

Près et par la Gare des Marchandises du Chemin de fer de Saumur.

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1861.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au sieur LEROUIN, garde.

Prix pour un mois : 25 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant.

Nota. — On pourra traiter à l'amiable à partir du mois de juin. (209)

A CEDER

GRAND HOTEL DE LONDRES

Rue d'Orléans, à Saumur.

Ce bel établissement sera cédé à des conditions très-avantageuses. — Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. SERGÉ, tenant l'hôtel, ou à M^e LEROUX, notaire.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,